REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 27 juin 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 juin 2013

Date d'affichage
20 juin 2013

Objet de la délibération
Direction des finances – Service des finances – Décision modificative n°1 – Budget Assainissement.

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire .

Etaient présents :
GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :
RIGAUD Catherine donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
ROUX Jean-Paul donne procuration à LAURERI Philippe,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à ROCHE François,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :
Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal peut modifier le budget de la commune par décision modificative, c'est-à-dire autoriser de nouvelles dépenses et recettes, à tout moment, jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. Toute décision modificative doit respecter la règle de l'équilibre budgétaire : toute dépense nouvelle doit être compensée par une recette nouvelle ou par diminution d'une autre dépense.

Cette décision a pour objet :
- d'inscrire plusieurs études au budget.

****

Section de d'investissement

Recettes :	Dépenses :		
	Chapitre 20 compte 2031	⇨ +	80 000 €
	Chapitre 23 compte 2315	⇨ -	80 000 €
TOTAL RECETTES :	TOTAL DEPENSES :		

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 JUIL. 2013
et publication ou notification du 08 JUIL. 2013

VILLE DE SOLLIES-PONT - R.F. (Var)

REPUBLIQUE FRANCAISE

	VILLE DE SOLLIES-PONT **ASSAINISSEMENT**

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE SOLLIES-PONT

SERVICE PUBLIC LOCAL
ASSAINISSEMENT

M 49

Décision Modificative n°1

Année 2013

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
23	Immobilisations en cours	833 641,00	0,00	-80 000,00	-80 000,00	-80 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**833 641,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**833 641,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	7 617,00		0,00	0,00	0,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*	30 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	37 617,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**871 258,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
106	Réserves (7)	60 005,60	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 000,59	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**82 006,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**82 006,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	659 448,00		0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	57 455,00		0,00	0,00	0,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*	30 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	746 903,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**828 909,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle créé, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (6)	80 000,00	0,00	80 000,00
23	Immobilisations en cours (6)	-80 000,00	0,00	-80 000,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7) .

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT– DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	80 000,00	80 000,00
2031	Frais d'études	0,00	80 000,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	833 641,00	-80 000,00	-80 000,00
2315	Immos en cours-inst.techn.	833 641,00	-80 000,00	-80 000,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	833 641,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45... 1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	833 641,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	7 617,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	7 617,00	0,00	0,00
13913	*Départements*	7 617,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	*Opérations patrimoniales (9)*	30 000,00	0,00	0,00
2762	*Créan./trans.droits à déd. TVA*	30 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	37 617,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	871 258,00	0,00	0,00
		+	
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
		+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
		=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00